

## Avec Accor, élargissez vos horizons à l'international



"L'esprit de conquête, une des valeurs fortes du Groupe, nous conduit chaque jour à ouvrir de nouvelles adresses dans des nouveaux territoires. Pour accompagner cette croissance et donner ainsi aux collaborateurs du Groupe de nouvelles opportunités de carrière, Accor a mis en place une politique de mobilité internationale motivante et valorisante dans nos différents métiers."

Une politique de mobilité internationale a été mise en place au niveau du Groupe afin d'accompagner les collaborateurs **dans leurs projets de mobilité** à l'international :

- des règles de mobilité internationale ont été définies pour tout le Groupe, prévoyant par exemple la prise en charge des frais de déménagement, l'hébergement temporaire à l'arrivée...
- au sein de la direction générale des ressources humaines, un pôle dédié à la mobilité internationale et à l'expatriation a été créé : l'équipe de ce pôle a pour mission d'accompagner les collaborateurs mobiles **dans leurs projets professionnels à l'international**, avant, pendant mais aussi après leur voyage professionnel dans le monde Accor. Dans ce cadre, le pôle aide les managers et les équipes ressources humaines locales à identifier et à recruter les bons profils correspondant à leurs besoins.
- un site intranet mis à disposition de tous les collaborateurs regroupe les informations utiles pour concrétiser leur projet de mobilité à l'international (formalités, check list, guides pays ...).